Version : n°1

ORGANISATION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

Note d'organisation rédigée par : *Christine COUNIL, directrice des affaires financières*

Note en diffusion : à l'ensemble du personnel de l'ENS Cachan

Date de mise en œuvre : 20 février 2016

Cette note d'organisation a été présentée au comité technique du 19 février 2016 et a reçu un avis favorable

I – MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction des affaires financières a pour missions principales :

- la préparation et l'exécution du budget,
- l'élaboration des tableaux de bord visant à doter l'établissement d'outils et d'indicateurs de pilotage,
- la modernisation et la simplification des procédures de gestion,
- la responsabilité de la maitrise d'ouvrage des applications informatiques de gestion,
- le traitement de toutes les questions ayant des impacts financiers, comme les aspects liés à la fiscalité.

II – ORGANISATION DE LA DIRECTION

La DAF comporte 4 services et une mission, répartis ainsi qu'il suit :

- Le service du budget :
  Ce service assure la préparation et le suivi des points suivants :
  - préparation du budget et de la ou des DBM ;
  - préparation du dialogue budgétaire ;
  - mise à disposition des crédits ;
  - suivi de l'exécution budgétaire ;
  - suivi administratif et financier des contrats.

- Le service contrôle de gestion :
  Il impulse et accompagne la construction du système de pilotage de l'école. Il assure également la préparation budgétaire et le suivi de la masse salariale.

- Le service recettes :
  Ce service a en charge la liquidation des recettes de l'établissement, dans le respect des procédures et des modes opératoires comptables, fiscaux et financiers et il assurer le suivi des ressources financières de l'Ecole.

- Le service dépenses :
  Ce service liquide les dépenses, les recettes sur conventions et les prestations internes de l'établissement, dans le respect des procédures et des modes opératoires comptables, fiscaux et financiers. Il assure en outre le suivi de l'exécution budgétaire des dépenses de l'Ecole.

- La mission contrôle interne conventions :
  La chargée de mission contrôle interne convention est chargée d'assurer le contrôle de la liquidation des dépenses et des recettes sur contrats, là encore dans le respect des procédures et modes opératoires comptables, fiscaux et financiers de l'établissement.